

REPUBLIQUE FRANÇAISEDEPARTEMENT DE  
L'ARDÈCHEARRONDISSEMENT DE  
PRIVAS

---

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE****DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DU PAYS D'AUBENAS - VALS****SEANCE DU 29 SEPTEMBRE 2009**

---

L'an deux mille neuf et le vingt neuf Septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Fêtes de Bise à GENESTELLE, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves MEYER, Président de la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals.

**La séance est ouverte à 19H40 en présence de :**

**PRESENTS :** Messieurs **JY. MEYER, JP. CONSTANT, A. LOYET** (procuration de **G. JALADE**), **R. MASSEBEUF** (procuration de **R. ROURESSOL**), **A. REGIS** (procuration de **S. REYNIER**), **P. LAVIALLE** (procuration de **R. BOUSCHON**), **E. JOURET, R. LACROTTE, J. COFFIN, L. SUREDA, J.C. GANDON, F. KUGENER, E. CHAL, A. PIERRE** (procuration de **J. JULY**)  
Mesdames **N. PRAT** (procuration de **R. ROUX**), **D. FORBIN, J. DUNIER** (procuration de **C. TEYSSIER**), **M. ALLAMEL, B. LEROUX** (procuration de **A. BASTIDE**), **N. BERTRAND** (procuration de **S. HEZARD**), **F. MOULIN, M. EL FARKH, D. VENTALON**.

*Et en présence de Monsieur Y. BERNARD, suppléant.*

**ABSENTS :** **D. MARIJON, M. SOUTEYRAND.**

**R. MASSEBEUF** est nommé secrétaire de séance.

---

Date de l'affichage  
Par extrait de la présente  
Délibération

Le

Objet de la délibération :

☛ Appel à projets FEDER PO fiche  
action 8 :

Deux projets sous maîtrise d'ouvrage communale ont été présentés sous l'égide de la communauté de communes, porteur de projet, et nécessitent que nous délibérions pour expliciter la manière dont les opérations proposées s'insèrent dans le projet de territoire porté par l'intercommunalité.

Le porteur de projet est l'interlocuteur de référence pour le service instructeur et coordonne la ou les opérations qui constituent le projet alors que le ou les maîtres d'ouvrage mettent en œuvre les opérations, sont les bénéficiaires de la subvention et s'appuient sur le porteur de projet pour la construction du dossier et la transmission des pièces nécessaires au service instructeur.

Ces projets ont été présentés sous la fiche action 8 du PO Feder dans le cadre d'un 2<sup>ème</sup> appel à projets « élargir et renouveler l'offre de services ».

L'offre de service doit s'inscrire dans le cadre de démarches intégrées et structurées prenant en compte les situations particulières constatées au niveau local et les besoins de la population. Tel est le cas des opérations présentées par :

1 – service d'accueil périscolaire à Vesseaux : construction de la cantine et espace d'accueil périscolaire

Ce projet s'insère dans l'opération d'ensemble de construction de l'école primaire publique et est estimé à 294 000 € HT sur lequel la commune sollicite tant le FNADT à hauteur de 30% (soit 88 200 €) au titre du volet territorial du CPER que le FEDER sur le PO fiche action 8 à hauteur de 50% (soit 147 000 €).

Il comprend la construction d'une cuisine et salle de réfectoire, une salle pour l'accueil périscolaire, des espaces communs pour une surface totale de 180 m<sup>2</sup>.

2 – service d'accueil périscolaire à St Andéol de Vals et petite enfance : construction de la cantine, d'un espace d'accueil périscolaire et d'une micro crèche

Ce projet s'insère dans l'opération d'ensemble de construction de l'école primaire et maternelle publique dont une partie des locaux sont en outre réservés à la création d'une micro crèche de 9 places en lien avec les besoins des communes de Genestelle et St Joseph des Bacs.

La dépense globale est estimée à 556 049,25 € HT sur laquelle la commune sollicite le FEDER à hauteur de 239 920 €.

Soit :

- Construction d'une salle d'accueil périscolaire :  
Dépense estimée à : 108 868,89 € HT  
Subvention FEDER sollicitée : 16 330 € soit 15 %
- Construction d'une cantine scolaire :  
Dépense estimée à : 37 180,36 € HT  
Subvention FEDER sollicitée : 18 590 € soit 50 %
- Construction d'une micro crèche :  
Dépense estimée à : 410 000 € HT  
Subvention FEDER sollicitée : 205 000 € soit 50 %

Ces 2 opérations s'inscrivent dans la politique d'ensemble que conduit et coordonne la communauté de communes à différents titres dans le souci d'harmoniser les pratiques et conditions d'accueil de la petite enfance sur l'ensemble de son territoire :

- en incitant les communes membres à contractualiser avec les structures gestionnaires de l'accueil et les partenaires institutionnels
- en incitant les dites structures à ouvrir leur fréquentation à l'ensemble des ressortissants du territoire intercommunal
- en favorisant une harmonisation des conditions d'accueil, y compris tarifaires chaque fois que possible
- en provoquant régulièrement des temps d'échange pour apprécier l'évolution des besoins et des pratiques.

De plus, ces deux opérations sont menées en milieu rural, ce qui permet de répondre aux attentes et besoins des familles résidentes de ces communes mais également des communes voisines. Notre territoire intercommunal se caractérise en effet par un déficit de service périscolaire (CLSH) et d'accueil de la petite enfance (crèches/halte garderie) dans les communes périurbaines et rurales de notre EPCI, soit près de 7 communes sur l'essentiel de la capacité d'accueil de ces services (crèches - halte-garderie - CLSH) étant concentré sur les communes urbaines d'AUBENAS et de VALS LES BAINS.

Or, nos communes périurbaines et rurales connaissent un accroissement démographique du fait de la rareté et de la cherté du foncier sur nos 2 communes urbaines, démographie constituée en grande partie par l'installation de familles. En outre, une politique volontariste de nos communes en matière d'habitat (que ce soit en logements sociaux ou lotissements) à laquelle s'ajoutent les efforts conduits par notre Communauté de Communes en matière de transport public accentuent le besoin de développer les services publics de proximité dans les communes rurales : l'école, les services périscolaires, l'accueil de la petite enfance sont les premiers services réclamés par les familles.

C'est d'ailleurs pourquoi la CCPAV a décidé de mener une étude pour apprécier et évaluer les incidences tant financières, que techniques et des moyens à mettre en œuvre en vue d'une prise de la compétence « petite enfance ».

En conséquence, le Conseil Communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité :

- accepte et décide que la Communauté de Communes du Pays d'Aubenas-Vals soit chef de file porteur de projet des projets ci-dessus exposés dans le cadre de la stratégie d'ensemble du territoire intercommunal en matière de service à la population, et plus particulièrement de services périscolaires et d'accueil de la petite enfance, et s'engage à ce titre à assurer la coordination desdits projets et à veiller au bon respect du partenariat entre les maîtres d'ouvrages dans le cadre de leur réalisation.

Pour extrait certifié conforme  
Fait à UCEL, le

Le Président,

Jean-Yves MEYER.